

**Remplacée par une version plus récente**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

**X.701/Corr. 1**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

(02/94)

**RECTIFICATIF TECHNIQUE 1**

**RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS DE DONNÉES**

---

**TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION –  
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES  
OUVERTS – APERÇU GÉNÉRAL  
DE LA GESTION DES SYSTÈMES**

**Recommandation X.701/Corr.1 du CCITT**  
Remplacée par une version plus récente

---

# Remplacée par une version plus récente

## Avant-propos

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. Le CCITT (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique) est un organe permanent de l'UIT. Au sein du CCITT, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 166 pays membres, 68 exploitations privées reconnues, 163 organisations scientifiques et industrielles et 39 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les membres du CCITT s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 2 du CCITT (Melbourne, 1988). De plus, l'Assemblée plénière du CCITT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence du CCITT, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.701 du CCITT a été approuvé le 17 janvier 1992. Le rectificatif technique 1 a été approuvé le 18 février 1994. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 10040.

---

### NOTE DU CCITT

Dans cette Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une Administration de télécommunications qu'une exploitation privée reconnue.

© UIT 1992

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION DU CCITT

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –  
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS –  
APERÇU GÉNÉRAL DE LA GESTION DES SYSTÈMES

RECTIFICATIF TECHNIQUE 1

**Paragraphe A.2.4**

Dans la première phrase, rajouter le mot «optionnellement» entre «... | ISO/CEI 9596-1, suivie» et «des données EXTERNAL fournies pour le SMASE.»

Ajouter une nouvelle phrase à la fin du § A.2.4:

«Le nom de syntaxe abstraite spécifié au § A.3.4 sera porté dans la Liste de définition de contexte de Présentation.»

**Paragraphe A.4.1**

Supprimer les mots «d'élaborer et/ou».